

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUIN 2024 – MORBIHAN HABITAT**

LE 10/06/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de MORBIHAN HABITAT, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 31 mai 2024.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence, vote à compter de la délibération n°2) Mme Yolande HANVIC <b>Excusé ayant donné pouvoir :</b> M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	<b>DELIBERATION N°17.BU-2024-06-10</b>	<b>MH 2112 (ex gpe 1327)</b>
	<b>QUEVEN</b> Kervégant	Rétrocession des espaces communs à la commune de QUEVEN

MORBIHAN HABITAT a construit 12 logements individuels (10 T4 et 2 T3) destinés à la location-accession, rue de Kervégant et rue Louis Aragon à QUEVEN.

Depuis l'origine de l'opération, et conformément à la délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2018, il est prévu que les voiries, les réseaux divers et les espaces verts communs soient rétrocédés à la commune à l'achèvement des travaux.

La réception des espaces extérieurs devrait avoir lieu en juin 2024.

Les parcelles concernées sont cadastrées section BK numéros 286 et 287.

Vendeur	Acquéreur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des domaines	Prix de cession
Morbihan Habitat	Commune de QUEVEN	BK n° 286 BK n° 287	987 m <sup>2</sup> 40 m <sup>2</sup>	17 970 euros	A titre gratuit

France Domaine évalue ces assiettes foncières, en date du 15 mai 2023, à 17 970 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 15%.

Les frais de géomètre et de transfert de propriété seront pris en charge par Morbihan Habitat.

L'acte de rétrocession sera rédigé par l'office notarial de Maîtres RABASTE, LE BELLER et PARCHEMINER, notaires à LANESTER, lequel se chargera également des contrats de location-accession.

---

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024



 Cession MH / Commune